



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 17 octobre 2011 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents et avaient donné procuration: M. DIEVART, A. FACON, J.L. FOSSIER, D. IANNONE.

Après avoir désigné Melle Amandine FLUET secrétaire de séance, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan de la démarche participative animée par le C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement). Les séances auxquelles les courriérois ont participé se sont déroulées en mai et juin, et afin de ne pas orienter les débats aucun représentant de la municipalité n'était présent.

Le C.A.U.E estime que ces ateliers étaient intéressants car la parole était libre, les propos constructifs et les avis sur la commune lucides. Globalement, les habitants rencontrés sont satisfaits et se sentent bien dans leur commune. Les observations sont des remarques de pratique courante d'usagers assez conformistes : soucis de sécurité, de calme et de bien vivre ensemble.

Le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité:

- les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22,
Adopte par 32 voix pour et 1 abstention (Mme GALLET)
- les ajustements de crédits sur le budget annexe du lotissement bois calotte suivants :

Investissement dépenses :

040-3555	Stocks de terrains aménagés	+300 000,00
----------	-----------------------------	-------------

Investissement recettes :

16-16874	Autres dettes communes	+ 10 000,00
040-3555	Stocks de terrains aménagés	+290 000,00

Fonctionnement dépenses :

011-608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	+ 10 000,00
042-71355	Variation stocks terrains aménagés	+290 000,00

Fonctionnement recettes:

042-71355	Variation stocks terrains aménagés	+300 000,00
-----------	------------------------------------	-------------

Adopte à l'unanimité

- le renouvellement de l'adhésion au club des communes initié par l'association Bassin Minier Uni pour la candidature du bassin minier au Patrimoine Mondial d'un montant de 150 €,
- *le renouvellement du poste de chargé d'insertion professionnelle contractuel à la Maison de Services Publics (attaché territorial 2^{ème} échelon IB 423) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, à compter du 25 octobre 2011,*
- *la création de 2 postes à compter du 1^{er} novembre 2011, ces postes n'étant pas vacants au tableau des effectifs du personnel*
 - *un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet*
 - *un poste de rédacteur chef, à temps complet*
- l'actualisation des nouveaux montants mis en place par une modification législative, pour déterminer la redevance d'occupation du domaine public routier par les ouvrages de télécommunications,
- l'avenant n°3 au marché des assurances de la ville concernant le lot n°2 véhicules, suite aux modifications intervenues dans la flotte des véhicules au cours de l'année 2010. Le montant de ce lot est donc de 15 374,96 € TTC soit une augmentation de 1 611,01 € Et l'avenant de régularisation 2010 d'un montant de 1021,16 €,
- la révision des tarifs municipaux (locations de salle, cimetière...) et les prix d'entrée pour les manifestations et spectacles culturels à compter du 1^{er} janvier 2012,
- le programme des animations de la médiathèque prévues pour 2012 et vote un budget de 18 987 €,
- la reconduction pour un an, du contrat de programmation entre M. Laurent HUMBERT et la municipalité pour le cinéma « LE TRAVELLING »,
- le tarif de 3 € appliqué aux groupes fréquentant le cinéma « Le Travelling » ainsi que les tarifs pour les ciné-goûters qui seront organisés en 2012,
- le budget prévisionnel de l'équipement numérique du cinéma « Le Travelling » de 72 865 € et sollicite une subvention auprès du Conseil Régional,
- l'organisation d'un stage « théâtre/danse/cirque » et approuve les tarifs proposés : 25 € et 20 € pour les courriérois,
- l'organisation d'un stade de tango argentin et adopte les tarifs proposés : 15 € et 12 € pour les courriérois,
- la présentation de l'exposition « Tout un Louvre » à la médiathèque et ouvre un budget de 4 797,00 € pour cette manifestation
- la reconduction des classes de neige à BONNEVAUX au chalet « Les Sapins » pour les CM2 du 15 au 28 janvier 2012 pour 2 classes de BERLINGUEZ, et du 11 au 24 mars 2012 pour 3 autres classes (J. CURIE, J. MOULIN et BERLINGUEZ)
- la reconduction du projet : « Les p'tits et l'écran » qui a pour but de découvrir le 7^{ème} art par la projection de plusieurs films et l'intervention en classe d'un spécialiste de l'image. Un budget de 1 860 € est ouvert, six classes sont concernées par ce dispositif : 4 de BERLINGUEZ et 2 de Jean MOULIN,
- l'organisation du spectacle de Noël offert aux grandes sections des écoles maternelles pour un coût de 1 100 € TTC,
- l'installation d'une aire de jeux à la ferme pédagogique pour un coût de 26 000,00 €, et sollicite une demande de subvention sur la réserve parlementaire de Monsieur FACON Député de la circonscription à hauteur de 50 %,
- l'attribution d'une subvention de 850 € au Groupement d'Astronomes Amateurs Courriérois pour l'achat d'un instrument destiné à l'observation solaire,
- l'application du tarif courriérois aux habitants de Harnes domiciliés route de la gare de Courrières qui utilisent les structures d'accueil de notre commune,
- la méthode d'actualisation des prix de la restauration scolaire, et les prix facturés par le délégataire, la sté SCOLAREST pour l'année 2011/2012 à :
 - Maternelles : 4,41 € H.T
 - Primaires : 5,08 € H.T

Adultes : 5,00 € H.T

- l'octroi d'une subvention dans la limite de 350 € à l'association DECLIC DANSE pour l'achat d'un caméscope,
- l'intégration au domaine privé communal des parcelles : AM 275 située rue de la paix, AD 187- 192 - AC 118, AE 62, et ZA 1 situées au Parc des Loisirs Léo Lagrange. La procédure administrative permettant d'intégrer ces biens vacants présumés sans maître étant terminée,
- le don des consorts TANI DEFONTAINE de la parcelle AE 55 située au parc de loisirs, les frais de division et d'acte étant à la charge de la commune,
- la vente au prix de 35 €/m² de la parcelle AO 290 d'une superficie de 243 m² située Allée VAN GOGH afin de permettre la construction de logements individuels à M. et Mme DUCHATEAU-LEKRAYE et M. DAF Yassine,
- l'avenant n°1 au marché de travaux attribué à la sté HOLBAT pour la construction d'une salle de sports. Des travaux supplémentaires imprévus du fait de la présence d'un garage situé en mitoyenneté de la future salle, et des purges à réaliser sur d'anciennes fondations d'un bâtiment situé sur l'emprise du chantier ayant été réalisés.

Le montant de l'avenant est de 4.903,60 € TTC soit 0,3365 % du montant initial du marché qui est ainsi porté à 1.461.928,21€ TTC,

- l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de sports, la sté SEET SECOBA ayant cessé son activité, sera remplacée par le cabinet IOSIS NORD GROUPE EGIS BATIMENT, ceci sans modification des indemnités prévues,
- l'avenant portant sur une mise au point administrative de l'article 3.4.3 du CCAP du marché de travaux concernant le marché de travaux de la salle de sports, l'article initial ne faisant pas apparaître les index de références à mettre en application pour le calcul de l'actualisation de prix,
- l'avenant au marché de travaux des VRD du centre-ville attribué à la sté EIFFAGE. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires du fait de modifications des constructions de la société Pas-de-Calais Habitat réalisées en marge du chantier, et pour répondre aux demandes de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et du Maître d'Ouvrage.

Le coût de ces travaux est de 69.770,45 € H.T soit une augmentation du marché de base du lot n°1 de 5,566 % et porte le montant global de celui-ci à la somme de 1.449.567,34 € H.T.

Adopte par 32 voix pour et 1 abstention (M. BARRE)

- les travaux de rénovation de la chaussée de la rue des colombes pour un montant estimé à 1 920 000 € TTC, et de sécurisation des carrefours fauvelles/colombes et Lamendin/colombes respectivement estimés à 61 000 € et 66 000 € TTC,

Adopte à l'unanimité,

- l'avenant n°2 portant sur une mise au point administrative du CCAP pour les index de références à mettre en application pour le calcul de l'actualisation des prix concernant le marché de travaux de l'entrée de ville rue C. Beugnet,

Adopte par 32 voix pour (Mme DELANGHE ayant quitté la salle)

- la vente des parcelles suivantes sur la zone d'activités du CHEMY :
 SCI JNJ (Orange bleue) : 582 m² au prix de 20 € H.T/m²
 SCI LE CHEMY (Le Fruiter) : 184 m² au prix de 20 € H.T/m²
 SCI DENEKA : 102 m² au prix de 20 € H.T/m²

Autorise à l'unanimité,

- la signature de la convention relative à l'aide financière accordée par la CAHC dans le cadre du « Fonds d'Intervention Foncier et Urbain » concernant les dépenses d'acquisition, de démolition et de raccordement aux réseaux de 3

logements impasse Bourdon. La CAHC apportant une aide financière de 50% sur le reste à charge de la commune de 151 043,00 € H.T,

- la signature de la convention relative à l'aide financière accordée par la CAHC dans le cadre du « Fonds d'intervention communautaire au titre des études préalables » pour le projet d'éco-quartier URBAPARC, la C.A.H.C apportant une aide financière de 50% sur le reste à charge de la commune de 13 260,00 €

Approuvé à l'unanimité,

- le rapport d'activités 2010 de la C.A.H.C.



Le Maire,

Christophe Pilch

C. PILCH.